

# La politique de l'immigration

**« Contrôle des flux migratoires », « intégration », « reconduite aux frontières »... Ces termes ou expressions sont employés tous les jours par la « langue légitime », celle du pouvoir et des médias. Mais ils ne sont pas neutres. Ils façonnent les représentations et servent à la légitimation politique.**

Emmanuel TERRAY, anthropologue, membre du groupe de travail « Etrangers et immigrés » de la LDH

**C**omme l'a montré Pierre Bourdieu, les rapports de communication sont aussi des rapports de pouvoir, il n'y a pas de mots neutres ni de mots innocents. Dans une société où les rapports de domination sont relativement stabilisés, il existe une langue légitime, qui a partie liée avec l'Etat et qui exerce un pouvoir de domination symbolique : ceux sur qui elle opère la subissent d'autant plus profondément qu'ils en ignorent la nature. Cette langue est douée, selon P. Bourdieu, d'« efficacité symbolique » : elle « structure la perception que les agents sociaux ont du monde social ».

De fait, ce sont bien les mots d'une langue légitime que nous allons évoquer. Ils sont communs au gouvernement, à l'administration et aux médias ; et c'est par leur entremise que sont construits les « problèmes » que l'on veut poser dans l'espace public. Ce sont eux qui organisent la réflexion du public sur ces « problèmes » et, du coup, lui « soufflent » tout naturellement les « solutions ».

Cependant, Victor Klemperer contrebalance cette vision instrumentale : la langue légitime est très certainement un puissant outil de manipulation et de mystification entre les mains des dominants, mais elle est aussi et tout autant un révélateur infaillible de leur propre pensée, de leur propre conception du monde. « Ce que quelqu'un veut délibérément dissimuler aux autres et à

*soi-même et aussi ce qu'il porte en lui inconsciemment, la langue le met au jour. »*

Sur cette base, il faut évoquer successivement les termes par lesquels la langue légitime décrit le contenu des questions qui, selon elle, se posent, les objectifs de la politique suivie, les moyens mis en œuvre pour la faire aboutir et les effets qu'elle peut produire.

## **Immigrés, étrangers, Français**

Nous avons, selon nos gouvernants, à faire face à un « problème » de l'immigration. Or ce qui pose plus précisément question, ce sont les immigrés.

Ce qui doit retenir notre attention, c'est l'usage exclusif qui est fait de ce terme ; dans l'opinion commune, il s'oppose à « Français », ou parfois à « Français de souche ».

Or cet usage exclusif suppose que soient confondues deux notions qui ne se recouvrent nullement : celle d'immigré et celle d'étranger. L'immigré se définit comme une personne qui est née à l'extérieur de notre territoire et qui est venue ensuite s'établir sur notre sol ; immigré s'oppose donc à indigène, à autochtone ou à natif, et la distinction est à la fois géographique et démographique. Par ailleurs, l'étranger est une personne qui ne possède pas la nationalité française, par opposition au citoyen français ; désormais la distinction est juridique et politique.

A partir de là, l'on peut envisager quatre catégories : les Français par filiation ou par acquisition, nés en France ; les Français par filiation ou par acquisition, nés à l'étranger ; les étrangers nés en France qui ont gardé leur nationalité étrangère ; les étrangers nés à l'étranger, qui se sont établis en France, mais qui ont gardé leur nationalité étrangère. Or dans son livre *L'Injustifiable*, Monique Chemillier-Gendreau nous indique la répartition de la population vivant sur le sol français entre ces quatre catégories (recensement de 1990, en millions) : catégorie 1 : 52 ; catégorie 2 : 1,3 ; catégorie 3 : 0,75 ; catégorie 4 : 2,9. Le total des Français (nationaux) s'obtient en additionnant 1 + 2, soit 53,3 millions ; le total des étrangers s'obtient en additionnant 3 + 4, soit 3,65 millions. Le total des indigènes s'obtient en additionnant 1 + 3, soit : 52,75 millions ; le total des immigrés s'obtient en additionnant 2 + 4, soit : 4,2 millions. Le point essentiel est que l'ensemble « immigrés » (2 + 4) contient un nombre considérable de citoyens français, qui, au terme de notre Constitution, jouissent exactement du même statut et des mêmes droits que les autres citoyens français. Or, c'est précisément cela qui est occulté par l'usage courant et commun du terme « immigré » : il revient à refuser ou au moins à contester à plus d'un million de personnes la qualité de citoyens ou de

*L'usage courant et commun du terme « immigré » revient à contester à plus d'un million de personnes la qualité de citoyens ou de citoyennes français(es) qui leur est reconnue par la loi.*

# et son langage



© DR

citoyennes français(es) qui leur est reconnue par la loi. Sont ici présentes en germe, et légitimées par la langue, toutes les discriminations que nos gouvernants prétendent par ailleurs combattre.

## **Contrôle des flux migratoires, appel d'air**

« Contrôle » ou « maîtrise des flux migratoires » : c'est ainsi que, depuis plus de trente ans, nos gouvernants – de gauche comme de droite – définissent leur politique d'immigration, et cette notion est l'objet d'un large consensus. Il s'agit pourtant d'une des expressions les plus perverses de la langue légitime dans notre société. Dans la réalité, que sont les « flux migratoires » ? Ce sont des hommes, des femmes, des enfants qui, un jour, se sont mis en mouvement pour des raisons très diverses.

Chacun de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants ont une vie, une histoire personnelle. Au surplus, sauf cas de guerre ou de catastrophe naturelle, la décision d'immigrer est prise par des individus, des couples ou des familles restreintes. Parfois la communauté villageoise intervient dans le choix. Mais, pour l'essentiel, la migration est une affaire d'individus et – la précision est utile – d'individus humains. Or c'est ce caractère qui est effacé par le terme de flux migratoires : en premier lieu la singularité des personnes et des parcours est dissoute au sein d'un grand agrégat anonyme, d'un vaste magma indifférencié, résultat d'un processus d'abstraction. En second lieu, le terme de flux migratoires refuse aux personnes désignées la qualité d'êtres humains ; en effet, un flux est un phénomène

***La langue légitime est très certainement un puissant outil de manipulation et de mystification entre les mains des dominants, mais elle est aussi et tout autant un révélateur infallible de leur propre pensée, de leur propre conception du monde.***

naturel. Nous retrouvons donc ici la naturalisation évoquée par Bourdieu. Devant un flux, autrement dit une vague ou un flot qui monte vers vous, il est légitime de se défendre, et de le faire en construisant des barrages ou des digues. En d'autres termes, la notion de flux appelle très directement celle de mur.

On retrouverait la même démarche dans la notion d'« appel d'air », dont on sait qu'elle forme la principale objection que nos dirigeants opposent à tout projet de régularisation globale. La seule différence, c'est que l'appel d'air évoque, non plus l'eau, mais le feu et que, face à lui, il faut obturer, calfeutrer, fermer les portes et les fenêtres : dans les deux cas, il s'agit de s'enfermer avec soi-même et de tenir l'autre au large. En définitive ces notions sont le lieu et l'instrument d'une double opération d'abstraction et de naturalisation (ce qui signifie déshumanisation), sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'une pure manipulation, ou bien si ces termes expriment une conviction obscurément tapie dans l'esprit de leurs utilisateurs.

## **Immigration choisie ou subie, intégration**

N. Sarkozy a prétendu innover en opposant l'immigration choisie à l'immigration subie. La première désigne l'immigration de travail, et il conviendrait de la favoriser ; la seconde correspond à l'immigration familiale, et il faudrait au contraire la décourager. La stratégie de communication est habile : personnes libres, tous, nous aimons mieux choisir que subir. La distinction semble donc inspirée par le bon sens. Qu'en est-il, en fait ? Chacun peut constater qu'en règle générale, au bout de quelques mois, les travailleurs ont fait venir leurs familles et les

immigrants familiaux se sont mis à travailler: dès lors les deux courants sont indissociables, et la distinction s'évanouit en fumée. Mais ne conviendrait-il pas d'inverser les termes? L'immigration de travail est rendue nécessaire par les pénuries de main d'œuvre qui affectent certains métiers, trop durs et trop mal payés. Ce sont donc ces pénuries qui nous imposent le recours à l'immigration, afin de combler les manques: ne devrait-on pas parler plutôt d'immigration subie? Inversement, l'immigration familiale serait subie? En réalité, dans les deux tiers des cas, il s'agit de migrants par mariage, donc des migrants avec lesquels des citoyens ou des citoyennes françaises ont résolu de faire leur vie et de fonder des familles: peut-on rêver immigrants plus choisis que ceux-là?

La notion d'intégration a déjà été souvent et longuement analysée, en particulier par Abdel Malek Sayad, dont les travaux font autorité sur le sujet. Dans la langue intime, les immigrés apparaissent comme les gens d'ailleurs, par opposition aux gens d'ici. L'idée d'intégration implique que ces derniers forment une communauté toute faite, complète et subsistante par elle-même, dans laquelle les gens d'ailleurs doivent s'introduire et se faire accepter. Dans ces conditions, il est clair que tout l'effort d'adaptation, tout le travail de transformation est à la charge du nouveau venu. A lui d'évoluer, de se métamorphoser, pour devenir membre de la communauté. En conséquence, l'intégration ainsi conçue n'est rien d'autre que la bonne vieille assimilation que la métropole proposait jadis aux peuples colonisés. Rien ne nous est dit du devoir d'ouverture, d'accueil et d'hospitalité qui incombe à la communauté. Le processus d'intégration devrait être conçu comme une entreprise d'ajustement réciproque. Dans la langue légitime, il reste parfaitement

*L'intégration n'est rien d'autre que la bonne vieille assimilation, que la métropole proposait jadis aux peuples colonisés. Rien ne nous est dit du devoir d'ouverture, d'accueil et d'hospitalité qui incombe à la communauté. Dans la langue légitime, le processus d'intégration reste unilatéral.*

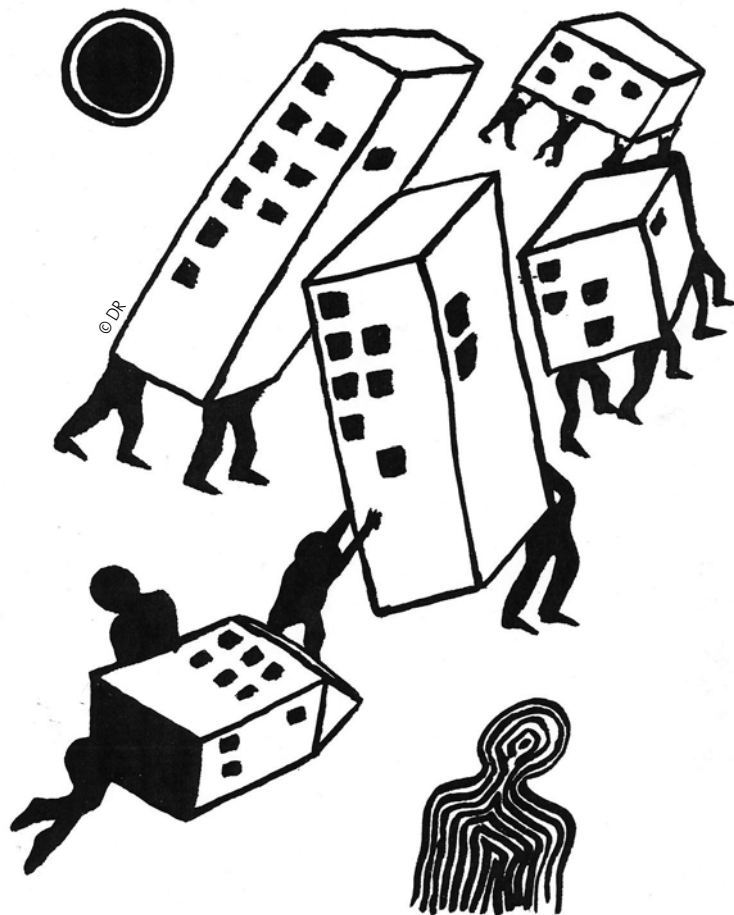
unilatéral. La communauté, je l'ai dit, se pense comme achevée et complète par elle-même: elle n'a donc nul besoin de l'apport que l'étranger pourrait lui offrir en tant qu'étranger. Bien entendu, dans l'immense majorité des cas, le travail de l'intégration n'est jamais terminé; il y a toujours «un pas de plus à faire»: comme le disait une étudiante interrogée par Sayad, l'intégration est comme les asymptotes: on s'en rapproche toujours, mais on ne l'atteint jamais.

### **Reconduites, rafles, rétention**

Les immigrants illégaux, nous dit-on, ont «vocation» à être «éloignés», ou encore à être «reconduits à la frontière». Là, on le voit, c'est le mécanisme bien connu de l'euphémisme qui est mis à contribution. En réalité, éloignements et reconduites à la frontière sont matériellement des expulsions. Reconduites ou éloignements sont opérés sous la contrainte, et bien souvent par la violence: les reconduits sont séparés de leurs familles, escortés jusqu'à leur lieu de destination et, au moindre signe de résistance, ils se retrouvent entravés, menot-

tés, et parfois bâillonnés et frappés. En outre, ils partent en règle générale avec ce qu'ils portent sur eux; autrement dit, ils sont dépouillés des maigres biens qu'ils ont pu acquérir pendant leur séjour. C'est toute cette violence qui est dissimulée par les aimables vocables d'éloignement ou celui de reconduite qui, dans le langage de tous, est un geste de politesse!

Pour reconduire les illégaux à la frontière, encore faut-il au préalable s'assurer de leurs personnes. Mais ici, nous nous heurtons non plus à un euphémisme, mais à un véritable tabou. Les contrôles d'identité massifs auxquels la police procède dans certains périmètres, cernés à l'avance, et les interpellations collectives qui permettent ces contrôles, visant des catégories ciblées de personnes, ne sont rien d'autre que des rafles. Rafles: le mot a suscité des protestations indignées. «Vous assimilez ces opérations à la Rafle du Vel d'Hiv, ce qui est inadmissible et à la limite du sacrilège.» Pourtant, le mot rafle est, du point de vue grammatical, un nom commun: «arrestation massive opérée à l'improviste par la police dans



**Les immigrants illégaux ont « vocation » à être « éloignés » ou à être « reconduits à la frontière ». En réalité, éloignements et reconduites sont matériellement des expulsions, opérées sous la contrainte, et bien souvent par la violence.**

un quartier ou un établissement suspect», dit Le Robert. Quel autre mot utiliser pour désigner les opérations que je viens d'évoquer? En réalité, la rafle est une technique policière banale. Il y a eu des rafles durant la période de Vichy et pendant la guerre d'Algérie. Il y en a aujourd'hui. Nul ne prétend qu'elles procèdent des mêmes causes et entraînent les mêmes conséquences: mais dans les trois cas, il s'agit bien de rafles. Une fois les illégaux interpellés, la police les enferme jusqu'à leur départ dans des « locaux » ou dans des « centres de rétention ». Prenez le Mesnil-Amelot: un terrain à peu près carré d'environ cent mètres de côté; une double enceinte de grillage surmontée de barbelés en rouleaux, haute d'environ cinq mètres; entre les deux enceintes, un chemin de ronde large de trois à quatre mètres, aux quatre angles du terrain, une guérite fermée, elle-même protégée à l'intérieur par des barbelés. Au dedans, l'espace est divisé par une grille métallique: d'un côté les gendarmes, de l'autre les retenus... Ce sont des camps d'internement administratif, aujourd'hui ressuscités sous l'appellation euphémisée

de centres de rétention. Dans un cas, à Rivesaltes, le centre d'aujourd'hui a été aménagé sur l'emplacement même de l'ancien camp...

### **« Clandestins » ou « sans-papiers » ?**

Pour désigner les immigrants illégaux, l'utilisation du terme de « clandestins », plutôt que celui de « sans-papiers », n'est pas indifférente. Qui entend « clandestins » pense aussitôt à délinquance et à trafics. Or s'il est vrai que les immigrants illégaux s'efforcent d'échapper aux contrôles de police, ils ne sont nullement « clandestins » pour autant, en particulier lorsqu'ils travaillent. Leur présence en nombre sur les chantiers, dans les ateliers ou dans les restaurants est connue de tous, y compris des services de police. Au surplus, nombre de sans-papiers envoient leurs enfants à l'école et se font soigner en recourant à l'aide médicale d'Etat. Leur « clandestinité » est donc toute relative. En réalité, les sans-papiers que je connais sont pratiquement tous des citoyens modèles: peu soucieux d'attirer sur eux l'attention des autorités, ils traversent dans les clous et paient leur billet dans les transports en commun. Beaucoup d'entre eux payent rubis sur l'ongle leurs impôts. Bref, les sans-papiers n'ont qu'un seul souhait: pouvoir vivre comme tout le monde, et leur seul délit est d'être là.

### **Le dialecte particulier de la langue légitime**

Les mots et les expressions examinées jusqu'ici appartiennent à ce que l'on pourrait appeler la « langue légitime courante », celle qui est parlée dans les discours politiques et dans les médias. Mais à côté d'elle, il faut noter l'existence d'un dialecte ou d'un jargon particulier, utilisé par les acteurs spécialisés du champ, qu'ils appartiennent à l'administration ou aux associations.

**Le terme de flux migratoire refuse aux personnes désignées la qualité d'êtres humains. Devant un flux, autrement dit une vague ou un flot qui monte vers vous, il est légitime de se défendre... En d'autres termes, cette notion appelle celle de mur.**

(1) « Traduction » en est: M. X n'a pu obtenir ni carte de séjour temporaire, ni autorisation provisoire de séjour, ni autorisation provisoire de travail. Un jour, il est interpellé par la direction du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin ou par la Police aux frontières; il est aussitôt placé en garde à vue et, quarante-huit heures plus tard, une obligation de quitter le territoire lui est signifiée. Il est alors transféré dans un centre de rétention administrative. Ayant pu rédiger les recours autorisés par la loi, il comparait devant le juge des libertés et devant le tribunal administratif [...]; les policiers lui indiquent que s'il refuse d'être embarqué, il sera passible de trois mois de prison et de trois ans d'interdiction du territoire français.  
(2) Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Utilisons-le pour raconter le destin habituel d'un sans-papier expulsé. M. X. vit en France depuis plusieurs années mais ses efforts pour régulariser sa situation ont toujours échoué: il n'a pu obtenir ni CST, ni APS ni APT. Un jour, il est interpellé par la Dicilec ou par la Paf; il est aussitôt placé en Gav et, quarante-huit heures plus tard, une OQTF lui est signifiée. Il est alors transféré dans un Cra. Ayant pu rédiger les recours autorisés par la loi, il comparait devant le JDL et devant le TA; mais, dans les deux cas, ses requêtes sont rejetées. Le consul de son pays lui ayant délivré un laissez-passer, il est alors prêt pour l'expulsion et les policiers lui indiquent que s'il refuse d'être embarqué, il sera passible de trois mois de prison et de trois ans d'ITF<sup>(1)</sup>. Il se résigne donc à partir. Toutes les dispositions du Ceseda<sup>(2)</sup> ont été appliquées et tout est pour le mieux dans le meilleur des Etats de droit. On peut relire sur ce point Victor Klemperer: « *Labréviation moderne s'instaure partout où l'on technicise et où l'on organise.* » Le recours aux sigles permet de dissimuler la réalité vécue par le sans-papiers, derrière l'abstraction et l'opacité du discours juridico-administratif. Victor Klemperer poursuit: « *Celui qui utilise l'abréviation aura toujours, plus ou moins vivement, plus ou moins consciemment, le sentiment de se démarquer, par un savoir spécial, par un lien spécial, de la masse générale; le sentiment d'appartenir, en tant qu'initié, à une communauté particulière.* » Les remarques et interprétations exposées ici sont provisoires et elles appellent la critique. En revanche, la règle énoncée par Pierre Bourdieu s'impose à nous comme à quiconque: si nous voulons changer la réalité – et il est urgent de la changer –, nous devons nous aussi changer les représentations, et pour cela changer les mots qui leur donnent corps. ●